

MAS

Maîtrise universitaire d'études avancées
Master of Advanced Studies

LL.M. Tax

janvier 2027 > décembre 2028



LL.M.
Tax



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE DROIT



Direction

- **Prof. Xavier OBERSON**, directeur du programme LL.M. Tax; professeur ordinaire de droit fiscal suisse et international, Université de Genève; associé, Oberson Abels SA
- **Prof. Jean-Frédéric MARAIA**, directeur exécutif du programme LL.M. Tax; professeur titulaire de la fiscalité des personnes physiques, Université de Genève; associé, Schellenberg Wittmer SA à Genève, chef du département de droit fiscal

Membres du comité directeur

- **Prof. Michael BEUSCH**, professeur titulaire de droit public avec spécialisation en droit fiscal, Université de Zurich; juge au Tribunal fédéral de Lausanne
- **Prof. Pierre-Marie GLAUSER**, professeur associé du département de droit des affaires et droit fiscal, Université de Lausanne; associé, Oberson Abels SA; membre permanent de l'Organe consultatif en matière de TVA
- **Prof. Peter HONGLER**, professeur de droit fiscal, directeur de l'institut de droit et d'économie (ILE-HSG), Université de St-Gall
- **Prof. René MATTEOTTI**, professeur ordinaire de droit fiscal suisse, européen et international, Université de Zurich; Of Counsel, département de droit fiscal, Tax Partner SA, à Zurich
- **Prof. Thierry OBRIST**, professeur ordinaire de droit fiscal, co-directeur du CAS en fiscalité des PME, Université de Neuchâtel; fondateur de l'étude LE/AX Avocats Sàrl



TAX

Le LL.M. Tax est une maîtrise universitaire d'études avancées décernée par l'Université de Genève correspondant à 60 crédits ECTS (European Credit Transfer System)

- Approfondissement des connaissances fondamentales et développement des compétences juridiques spécialisées relatives à la fiscalité des personnes physiques et morales, en suivant une approche globale couvrant toutes les formes d'imposition, directes et indirectes
- Les thèmes traités dans les différents modules sont abordés sous l'angle du droit fiscal suisse et international, avec un accent particulier sur la pratique suisse
- Le programme inclut des connaissances et des compétences en matière de finance et de comptabilité



Direction des modules

- **Dre Nicole BEINER**, propriétaire et directrice de Beiner conseil d'entreprises SA; senior advisor de l'AZEK; membre de la Commission d'examen de la SFAA
- **Me Alexandre FALTIN**, chargé d'enseignement en droit fiscal, Faculté d'économie et de management, Université de Genève; associé, Oberson Abels SA; enseignement de la fiscalité immobilière à l'Institut d'Etudes Immobilières
- **Prof. Pierre-Marie GLAUSER**, professeur associé du département de droit des affaires et droit fiscal, Université de Lausanne; associé, Oberson Abels SA; membre permanent de l'Organe consultatif en matière de TVA
- **Me Jean-Marie HAINAUT**, associé Business Tax Service (BTS) pour la région de Genève, Ernst & Young Suisse, expert fiscal diplômé
- **Prof. Jean-Frédéric MARAIA**, directeur exécutif du programme LL.M. Tax; professeur titulaire de la fiscalité des personnes physiques, Université de Genève; associé, Schellenberg Wittmer SA à Genève, chef du département de droit fiscal
- **M. Pascal MOLLARD**, juge administratif fédéral de 2007 à 2018; ancien chef du projet TVA au sein de l'Administration fédérale des contributions avant l'adoption de l'impôt; ancien président de la commission fédérale de recours en matière de contributions et de la commission fédérale de recours en matière de douanes
- **Prof. Xavier OBERSON**, directeur du programme LL.M. Tax; professeur ordinaire de droit fiscal suisse et international, Université de Genève; associé, Oberson Abels SA
- **Prof. Thierry OBRIST**, professeur ordinaire de droit fiscal, Co-directeur du CAS en fiscalité des PME, Université de Neuchâtel; fondateur de l'étude LE/AX Avocats Sàrl



Intervenant-es

Professeur-es d'universités, cadres de l'administration et praticien-n-es de renom

Objectifs

- Elargir ses qualifications
- Maîtriser de nouvelles compétences juridiques spécialisées en droit fiscal suisse et international
- Développer une approche à la fois globale et pointue
- Créer un réseau de pairs
- Suivre et analyser l'actualité

Public

- Principalement destinée à des juristes titulaires d'une formation de base complète (licence ou maîtrise universitaire)
- Une expérience professionnelle préalable en rapport avec la fiscalité est préférable, mais pas obligatoire
- S'agissant d'une formation à temps partiel, elle intéressera particulièrement les juristes en cours d'emploi, en Suisse ou à l'étranger, dans:
 - une entreprise (banques, multinationales, sociétés d'audit, Big Four, etc.)
 - un service d'une administration fiscale
 - un cabinet d'avocat-e



Méthode pédagogique

- Formation à temps partiel sur deux années académiques organisée en quinze modules
- Les cours sont répartis sur un an et demi laissant ainsi le dernier semestre pour la préparation du dernier examen et du mémoire
- Étudiant-es et enseignant-es sont réuni-es pendant 65 jours complets, principalement les vendredis
- La formation commence tous les deux ans. Le règlement d'études peut être consulté en ligne sur llm-tax.ch

Modalités d'évaluation

- La participation active à chaque module exige un important travail personnel de préparation comprenant des lectures (en français, anglais ou en allemand) et des préparations de cas ou de dossiers.
- Durant la formation, chaque étudiant-e doit préparer et présenter une note de recherche ou de synthèse, qui est évaluée.
- L'acquisition de l'ensemble des connaissances étudiées est validée par trois examens (après le premier, le deuxième et le troisième semestre).
- Pendant la deuxième année, chaque étudiant-e rédige un mémoire de 40 pages environ sur un sujet choisi d'entente avec un-e enseignant-e. Le mémoire est évalué.

Langues de travail

Les cours sont dispensés majoritairement en français.

Les examens (écrits/oraux) sont exclusivement en français.

Une maîtrise passive de l'anglais (oral et écrit) est nécessaire.



Module 1 |

Principes généraux du droit fiscal suisse, international et comparé

Examiner le système fiscal suisse de manière générale, en particulier en comparaison avec des régimes applicables dans les Etats étrangers. Il présente ensuite les principes généraux du droit fiscal suisse et du droit fiscal international.

Module 2 |

Entreprise – Valeurs – Financement – Instruments financiers – Comptabilité

Ce module a pour but de s'assurer que les participant-es disposent des connaissances de base appropriées dans les domaines de la comptabilité, du financement et de l'évaluation de l'entreprise. Le module comporte aussi une revue des principaux instruments financiers et traite les principales questions de gouvernance des entreprises.

Module 3 |

Placements collectifs et autres instruments financiers

Ce module examine le concept de placement collectif et présente de manière approfondie la législation suisse et étrangère en la matière. La fiscalité des différents types de placement collectif est présentée, ainsi que les règles fiscales applicables aux investisseurs/euses et la pratique fiscale applicable aux véhicules de private equity et aux hedge funds.



Module 4 |

Détermination du bénéfice et du capital imposables, respectivement du revenu et de la fortune imposables (indépendant-es) – Financement des entreprises

Examiner de manière approfondie le rapport essentiel entre le droit commercial et le droit fiscal dans le cadre de la détermination du bénéfice et du capital imposables des personnes morales (et des indépendant-es) et les règles de détermination du bénéfice imposable. Les différents types de reprises fiscales, notamment les prestations appréciables en argent, sont examinées. Le module traite aussi des questions fiscales en lien avec le financement de l'entreprise, que celui-ci provienne des proches (question de la sous-capitalisation et du niveau des taux d'intérêts) ou de tiers (notion d'obligation, notion de banque en matière d'impôt anticipé).

Module 5 |

Fiscalité internationale des entreprises et prix de transfert

Ce module se concentre sur l'imposition des entreprises, la notion d'administration effective, la définition de l'établissement stable et l'attribution des bénéfices entre ce dernier et le siège. Dans le contexte de groupes multinationaux, la problématique des prix de transfert est abordée, tant sous l'angle juridique qu'économique.

Module 6 |

Imposition des dividendes, intérêts, redevances – Statuts et régimes spéciaux – Comparaison internationale

Ce module examine les aspects fiscaux suisses et internationaux de l'imposition des dividendes, intérêts et redevances tout en proposant une étude approfondie de l'impôt anticipé. Les thèmes englobent une analyse des conventions de double imposition ainsi que l'examen des divers statuts et régimes spéciaux applicables en Suisse et à l'étranger.



Module 7 |

Fiscalité indirecte (TVA et douanes)

Dans ce module entièrement consacré à la TVA, l'analyse porte sur les grands principes de cet impôt, sur les problématiques par domaines d'activités ainsi que sur les questions de fraude et d'évasion fiscale, notamment à la lumière de la jurisprudence, suisse et européenne. Il est également conçu dans une approche pratique et une attention particulière est portée sur les problèmes que peuvent rencontrer les contribuables dans l'application de cet impôt. Il traite donc de tous les problèmes liés à l'objet de l'impôt, à l'assujettissement, à la base imposable et au droit à déduction de l'impôt préalable.

Module 8 |

Assainissements et liquidations d'entreprises

Deux thèmes distincts sont abordés, à savoir l'assainissement et la liquidation d'entreprises. En particulier, il traite des conséquences fiscales liées aux mesures visant à assainir une entreprise, des divers cas de liquidation (totale/de fait/partielle directe et indirecte), ainsi que des opérations conduisant à des transpositions au sens du droit fiscal suisse.

Module 9 |

Acquisitions et restructurations d'entreprises

Ce module examine les questions fiscales en lien avec les ventes et les restructurations d'entreprises. Le cours traite des différents types de ventes d'entreprises (share deal, asset deals) et leurs conséquences fiscales. Il examine ensuite les différents types de restructurations, notamment les fusions, scissions et transformations.



Module 10 | **Fiscalité immobilière – Imposition de la famille**

En examinant l'investissement immobilier, ce module analyse les conséquences fiscales relatives à la détention directe et indirecte d'immeubles et aux opérations de promotions immobilières. L'étude de l'imposition de la famille comprend notamment les questions liées à l'imposition des couples mariés et non mariés, avec ou sans enfants.

Module 11 | **Imposition du revenu de l'activité dépendante**

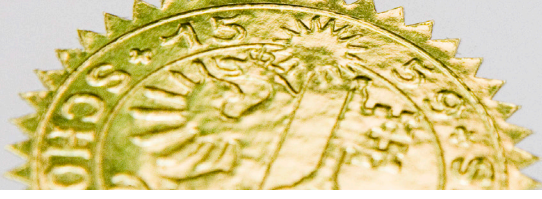
Entièrement consacré à l'imposition du revenu de l'activité dépendante, ce module présente tout d'abord les aspects généraux liés à l'imposition des salaires et à la déduction des frais d'acquisition. Les plans d'actions de collaborateurs/trices, les plans d'options et la fiscalité des expatrié-es sont examinés. Les aspects de sécurité sociale sont également traités.

Module 12 | **Trusts, fondations et philanthropie**

Exposer la notion de trust, ses usages les plus fréquents, avec un accent particulier sur les devoirs et les responsabilités des trustees. Sont aussi examinés la reconnaissance des trusts par l'ordre juridique suisse et leur régime fiscal en Suisse, ainsi que le régime fiscal des fondations et les aspects fiscaux en lien avec le domaine de la philanthropie.

Module 13 | **Fiscalité du patrimoine**

Traiter des principales questions liées à la planification patrimoniale. Le choix de la nationalité, du domicile ou de la résidence est examiné du point de vue du régime fiscal (ordinaire, forfait), ou encore matrimonial et successoral. On examine également le régime fiscal des investissements mobiliers en Suisse et à l'étranger et les aspects juridiques et fiscaux de la prévoyance et de l'assurance.



Le Secrét

Module 14 | **Droit fiscal intercantonal**

Essentiellement fondé sur les règles jurisprudentielles, le droit fiscal intercantonal est étudié sur la base de cas pratiques principalement. Ce module se focalise sur l'ensemble des situations pouvant conduire à une double imposition intercantonale, ainsi que sur les questions relatives à l'application des règles de procédure en cas de double imposition intercantonale.

Module 15 | **Contrôle – Droit pénal fiscal – Assistance et entraide internationales en matière fiscale – Contentieux fiscal**

Présenter un panorama général des règles en matière d'assistance et d'entraide internationale en matière fiscale, en tenant compte des développements majeurs intervenus au cours de l'année 2009. Le droit pénal fiscal est également étudié, ainsi que les mesures spéciales d'enquête de l'Administration fédérale des contributions.

Obtention du titre

LL.M. Droit fiscal - Maîtrise universitaire d'études avancées en droit fiscal / LL.M. Tax - Master of Advanced studies (MAS) in Tax Law de l'Université de Genève est délivré, sur proposition du Comité directeur, lorsque l'ensemble des conditions requises par le présent règlement d'études sont remplies. Il correspond à 60 crédits ECTS.



Renseignements pratiques

Conditions d'admission

Les candidat-es doivent:

- Être titulaires d'une maîtrise universitaire en droit ou d'une licence en droit délivrée par une université suisse ou d'un titre jugé équivalent par le comité
- Très bonne maîtrise du français nécessaire
- Maîtriser passivement l'anglais

Le comité décide sur dossier de l'admission des candidat-es en tenant compte, notamment, de leur expérience professionnelle pertinente, de leurs résultats académiques antérieurs, de leur motivation et de leurs connaissances linguistiques.

Les dossiers de candidature doivent être soumis en ligne. Lien disponible sur [llm-tax.ch](http://lm-tax.ch)

Chaque candidature doit être accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, de copies des titres pertinents et d'une photographie récente. Elle peut être accompagnée de lettres de recommandation.

Inscription

- Les candidatures soumises **avant le 30 juin 2026** feront l'objet d'une décision d'admission mi-juillet 2026.
- Les candidatures déposées **après le 30 juin 2026** et **avant le 30 septembre 2026** feront l'objet d'une décision d'admission avant le 15 octobre 2026, dans le cadre des places restant disponibles.
- Les candidatures déposées **après le 30 septembre 2026** seront examinées au fur et à mesure de leur réception dans le cadre des places restant disponibles.

BIENVENUE

Finances d'inscription

- La finance d'inscription s'élève à CHF 27'500.- pour l'ensemble de la formation.
- Elle est due dès la confirmation de l'inscription et, sauf accord préalable du directeur du programme, elle doit être acquittée avant le 1^{er} décembre précédent la volée.
- Elle reste due même en cas d'échec et d'élimination.
- La finance d'inscription comprend les enseignements, la documentation et les examens.
- Elle ne comprend notamment pas les frais d'hébergement, de transport ou de restauration à Genève ou lors des déplacements dans d'autres villes.

Participation à des modules isolés

- Dans la mesure des places disponibles, le comité peut permettre à des personnes remplissant les conditions d'admission, mais ne souhaitant pas suivre la formation dans son entier, de participer à un ou plusieurs modules.
- Cette participation est soumise à une finance d'inscription (de CHF 3'000.- à CHF 5'000.- suivant le module) et fait l'objet d'une simple attestation.
- Elle n'est pas certifiée et n'octroie pas de crédit ECTS.
- Les admissions relatives à des modules isolés seront examinées au fur et à mesure de leur réception dans le cadre des places disponibles.
- Chaque demande doit être accompagnée d'un dossier de candidature.

Bourses et chèque-formation:

Quelques bourses peuvent être mises à la disposition d'étudiant-es afin de couvrir tout ou partie des frais d'inscription ou, pour les étudiant-es qui ne résident pas dans la région genevoise, des frais de séjour pendant la formation. Pour les chèques annuels de formation et d'autres aides, veuillez consulter le site de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue sur www.ge.ch/caf/.

Lieux

Les enseignements ont généralement lieu à l'Université de Genève.



Témoignages

Le LL.M. Tax a été un véritable accélérateur de carrière, grâce notamment aux nouvelles compétences que j'ai pu acquérir en fiscalité suisse et internationale et également pour le réseau que j'ai pu développer avec des intervenants reconnus de la place genevoise et les participants du programme.

Quentin Fessler-Debove, volée 2023-2024

Le niveau très élevé de cette formation m'a clairement permis d'acquérir les outils pour résoudre des cas complexes en fiscalité au niveau Suisse et aussi dans le cadre de l'application des conventions de double imposition ratifiées entre la Suisse et un grand nombre de pays. Une fois le diplôme obtenu, celui-ci m'a permis de décrocher une promotion dans mon entreprise.

Nadia Yerly, volée 2021-2022

L'un des atouts du LL.M. Tax est la qualité de l'enseignement. Lors de ces deux années de formation, nous avons eu l'opportunité d'assister à des cours dispensés par un grand nombre de professionnels reconnus dans leur domaine spécifique de la fiscalité et provenant de secteurs professionnels variés. De surcroît, le nombre limité d'étudiants a été propice à de riches interactions avec les différents intervenants.

Maeva Martinez, volée 2019-2020

Le large spectre des thématiques traitées, ainsi que la forte dimension pratique de l'enseignement permettent de rapidement exploiter ses connaissances dans le monde professionnel. Le rapport régulier à l'actualité qui nous entoure, en constante évolution, a été également très précieux.

Stéphanie Savioz, volée 2017-2018

Je ne peux que recommander ce LL.M. Tax à forte valeur ajoutée et d'un excellent niveau à tout nouveau candidat (bien motivé!) qui, tout en exerçant une activité professionnelle, désire approfondir ses connaissances en matière de fiscalité.

Grégory Clerc, volée 2015-2016



Coordination

Assistant-e | Syrine Yacoubi

syrine.yacoubi@unige.ch | Tél: +41 (0)22 379 95 93

Contacts

Sarah Deillon

sarah.deillon@unige.ch | Tél: +41 (0)22 379 99 93

Soraia Glarner

soraia.glarner@unige.ch | Tél: +41 (0)22 379 85 06

Université de Genève, Uni Mail

Faculté de droit

Secrétariat LL.M. Tax (Bureau 5002)

Bd. Du Pont d'Arve 40

CH - 1211 Genève 4

www.unige.ch/formcont/cours/llm-tax

www.llm-tax.ch



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT



Lenz & Staehelin

*Nous remercions vivement l'étude
Lenz & Staehelin pour leur soutien.*

